

[Fonctionnement en dispositif intégré des ITEP et des SESSAD](#) [1]

[Instruction n° DGCS/3B/2017/241 du 2 juin 2017 relative au déploiement du fonctionnement en dispositif intégré des ITEP et des SESSAD](#) [2]

*Circulaires.legifrance.gouv.fr*, 5 septembre 2017

Cette instruction, liée à la mise en œuvre du fonctionnement en dispositif intégré des ITEP et des SESSAD, prévu par la loi de modernisation de notre système de santé et précisé par le [décret n° 2017-620 du 24 avril 2017](#) [3], propose différents documents modèles afin d'accompagner et de faciliter le déploiement du dispositif.

### Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/fonctionnement-en-dispositif-int%C3%A9gr%C3%A9-des-itep-et-des-sessad-0>

[2] <http://circulaires.legifrance.gouv.fr/index.php?action=afficherCirculaire&hit=1&retourAccueil=1&r=42549>

[3] <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/4/24/2017-620/jo/texte>